



Communiqué de presse

Le 17 novembre 2020

4^e Comité interministériel du handicap : vers une société inclusive ?

Le 16 novembre, s'est tenu le 4^e Comité interministériel du handicap du quinquennat. Cet événement, présidé par le Premier ministre, a permis de faire un point d'étape de la feuille de route Handicap du gouvernement, en présence des ministres concernés. Il a été élargi au CNCPH, dont l'Uniopss assure la vice-présidence. L'occasion de rappeler l'importance d'aboutir, notamment dans le cadre de la future loi Autonomie, à une société inclusive permettant de répondre aux aspirations des personnes en situation de handicap.

« C'est un devoir impérieux de l'État que d'avoir des réponses aux personnes les plus vulnérables. La crise ne peut pas être un prétexte pour décaler notre détermination à réaliser les objectifs de la feuille de route du gouvernement pour les personnes en situation de handicap » : c'est par ces propos que Jean Castex a introduit le 4^e Comité interministériel du handicap qui s'est tenu le 16 novembre. L'Uniopss ne peut que soutenir cette ambition affichée, alors que la crise sanitaire que traverse le pays perdure, impactant de nombreuses personnes en situation de handicap, ainsi que leurs proches aidants.

Ce CIH fut l'occasion de faire état de certaines avancées car 2020 n'a pas été une année blanche. L'Uniopss relève notamment avec satisfaction les progrès en matière d'indemnisation du congé du proche aidant, les engagements pris au titre de la PCH parentalité, l'expérimentation d'une aide à la vie partagée issue du rapport de Denis Piveteau et de Jacques Wolfrom « Demain, je pourrai choisir d'habiter avec vous » ou encore la création de la nouvelle branche autonomie pour toutes les personnes âgées et handicapées.

Pour le réseau Uniopss-Uriopss, il est urgent d'aller plus loin et de privilégier une approche globale, de manière à aboutir à des réponses à la hauteur des enjeux d'une véritable politique de l'autonomie. L'ambition souhaitée est de prévenir la perte ou la diminution de l'autonomie mais aussi de limiter cette perte et ses conséquences.

Concrètement, l'Uniopss appelle le gouvernement à concrétiser les attentes et les aspirations des personnes en situation de handicap dans la future loi Autonomie, promise pour la fin du quinquennat. Cette loi permettra notamment de formaliser les moyens pour aboutir à une société inclusive, autour de plusieurs axes :

- **Le déploiement d'une politique du logement globale, adaptée et accessible**, en facilitant les choix de vie des personnes (accélération du virage domiciliaire, accélération du déploiement de l'habitat inclusif) ou encore en facilitant les aménagements particuliers pour pouvoir évoluer en toute sécurité.

- **La valorisation et l'attractivité de tous les métiers du secteur social et médico-social, dont les services de l'aide à domicile.**
- **La suppression de « la barrière d'âge des 60 ans »** qui permettra, enfin, de réduire le morcellement des dispositifs, en sortant de la logique de catégorisation des publics.
- **Un plan d'accompagnement national, stratégique, coordonné, financé et piloté en inter ministérialité de la transformation de l'offre médico-sociale.**

Un nouveau CIH se tiendra dans six mois. L'Uniopss et ses adhérents poursuivront avec force leurs engagements pour les personnes vulnérables et leurs proches, la crise ayant rendue encore plus vif le besoin d'actions solidaires.

Contacts presse Uniopss :

- *Valérie Mercadal, directrice de la communication - Tél. 01 53 36 35 06*
vmercadal@uniopss.asso.fr
- *Jérôme Voiturier, directeur général – Tél. 01 53 36 35 30 -*
jvoiturier@uniopss.asso.fr

A propos de l'Uniopss

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) rassemble les acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle porte ainsi auprès des pouvoirs publics la voix collective de l'ensemble de ces associations, engagées auprès des personnes vulnérables, pour développer les solidarités.

Présente sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations et d'associations nationales, l'Uniopss regroupe 25 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles. Son expertise, sa connaissance du terrain, ainsi que sa capacité d'analyse transversale des différents champs de l'action sanitaire et sociale (handicap, personnes âgées, santé, enfance, famille, lutte contre l'exclusion...), font de l'Uniopss un observateur privilégié des besoins sociaux et un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire.